

REGLEMENT INTERIEUR

Parents, coureurs, adhérents

Tout engagement est régi par des règles qu'il est bon de connaître .

Nous vous demandons donc de bien vouloir lire attentivement les paragraphes qui vont suivre.

Vous voudrez bien ensuite signer le présent règlement.

Le but de ce règlement est de préciser pour chaque adhérent, chaque Jeune et chaque famille entrant ou faisant partie du club BAUGES SKI NORDIQUE, ce que doit être son comportement vis-à-vis de la structure qui l'accueille.

C'est un comportement vis à vis des efforts, tant financiers que humains mis à disposition par le club, pour permettre à chaque enfant de pratiquer le ski nordique dans les meilleures conditions possibles et aussi pour ceux qui le souhaitent, d'atteindre le plus haut niveau possible.

CHAPITRE 1 But du club

Le club « Bauges Ski Nordique » a pour but de favoriser :

- la découverte, l'apprentissage, et l'épanouissement en ski de fond et biathlon pour les petits.
- la pratique du ski de fond et du biathlon, pour les jeunes .
- la compétition Fond et Biathlon, sur les parcours spécialisés, avec possibilité d'accès au haut- niveau
- La formation au diplôme d'état option ski nordique

CHAPITRE 2 L'inscription

1.L'inscription au club:

L'adhésion au club se fait par le règlement de la cotisation, remis au club à la date de la permanence d'inscription.

Elle comprend :

- L'adhésion

C'est un contrat moral

- Le titre fédéral :

Chaque adhérent est tenu d'avoir un titre fédéral (réglementation FFS).

Il ne donne pas accès aux pistes

- Le badge :

Chaque adhérent est tenu d'avoir son badge. Il donne accès aux pistes

Un skieur et classé **jeune BSN** jusqu'à la catégorie FFS **U15**, au moment de l'inscription

Un skieur et classé **adulte BSN** à partir de la catégorie FFS **U17** , au moment de l'inscription

En accord avec les collectivités locales, la zone de recrutement des licenciés s'étend sur les communes du Coeur des Bauges et la périphérie du massif des Bauges .

* Pour la compétition, tous les ans, le directeur technique et les entraîneurs se réservent le droit de ne pas engager sur les parcours compétition, les jeunes qui ne répondent pas au minima, tant au niveau des résultats que du comportement.

* Pour tous, tout manquement grave aux règles du club (dégradation, détournement, non respect des articles du règlement intérieur) peut être sanctionné par un avertissement, une exclusion provisoire de l'entraînement ou des compétitions, ou une exclusion définitive du club.

Ces sanctions sont prononcées par le président après consultation du conseil d'administration et des entraîneurs . L'exclusion définitive du club relève du conseil d'administration.

Une exclusion définitive ne donne droit à aucune compensation financière pour la cotisation versée.

* Toute demande de mutation doit être transmise par écrit au président du club, dans les délais prévus par le règlement FFS.

* L'inscription au club implique tout licencié ou son représentant légal, à participer à l'organisation, à domicile, des manifestations sportives ou extra sportives

2 . L'affectation dans les groupes

Selon son âge, sa pratique et selon son projet sportif, le licencié sera affecté dans le groupe appropriés, suivant la structuration du club:

Toutes fois, il se peut qu'un licenciés soit affecté dans le groupe d'entraînement inférieur en attendant d'avoir le niveau requis pour suivre le groupe d'origine

Nombre de places dans les groupes

Pour garantir la qualité des séances d'entraînement , le nombre de places est limité par groupe d'entraînement . Au besoin, les groupes seront doublés.

Pour les groupes du **Pré-Club** :

- 15 en **Flocon**
- 15 en **Fusée**

Pour les groupes **Ecole Nordique**

- 12 en **Relève**
- 12 en **Espoir**

Pour les groupes **Compétiteurs PLD** :

- 15 en **Punchers longues distances**
- 15 en **Masters longues distances**

Pour les groupes **Compétiteurs PES**

- 10 en **As biathlon**
- 10 en **Ski-Pro biathlon**

CHAPITRE 3 La pratique

1. Les personnes assistant aux séances sont tenues :

- de se présenter avec une tenue correcte et propice à la pratique du sport
- de respecter les moyens mis à leur disposition par le club
- d'avoir des relations de respect et de politesse avec tous ceux qu'elles côtoient - de ne tenir aucun propos politique ou xénophobes - d'être ponctuelles - d'avoir réglé leur cotisation - de présenter un certificat médical - de respecter l'éthique du sport et l'éthique sur le dopage

2. La pratique selon le statut du skieur

à partir de U13		
Ecole nordique U13 - U15 (parcours apprentissage de base)	Compétiteurs PLD : U17 et + (parcours longues distances)	Compétiteurs PES : U17 et + (parcours Excellence Sportive)
Fond et Biathlon	Ski de fond	Biathlon (athlétisation)
Participer aux entraînements toute l'année	Participer aux entraînements toute l'année	Réaliser toutes les séances d'entraînement
Régularité de l'entraînement Réaliser au moins 80% des séances club	Régularité de l'entraînement Réaliser au moins 80% des séances club	Exigence de l'entraînement
Niveau technique et physique au moins de type " Sportif "	Niveau technique et physique de type " athlète "	Avoir un niveau technique et physique de type " athlète "

Les accréditations liées aux différents statuts

Ecole nordique	Compétiteurs PLD	Compétiteurs PES
Circuit de compétition * Circuit régional / inter-régional * Courses populaires	Circuit de compétition Courses populaires (U17) Circuit longues distances	Circuit de compétition * Circuit national FFS, * Circuit international FIS
Equipement: * 1 Pack course INTEGRA	Equipement: * 1 Pack course EXTRA	Equipement : * 1 Pack course EXTRA U17 * 1 Pack course ELITE U19 et +
Fartage des skis course : LF	Fartage des skis course : HF	Fartage des skis course : HF

3. Les règles particulières à la pratique du Biathlon

***Le biathlon n'est pas une obligation pour évoluer dans les groupes(ex :refus de manipuler une arme).**

***Les jeunes athlètes ne peuvent pas participer uniquement aux séances de tir (le club n'est pas un club de tir). Les séances foncières qui suivent les séances de tir sont indispensables pour former des biathlètes.**

4. Engagement des athlètes dans les groupes « Compétition »:

L'inscription dans les groupes Compétition nécessite un engagement de l'athlète envers le club, en retour des moyens apportés par ce dernier pour sa progression.

Les prérogatives afférentes aux « statuts compétiteurs »

La pratique

Les coureurs s'engagent en particulier :

- à s'entraîner et concourir dans les disciplines Fond et Biathlon, jusqu'à la catégorie **U15** incluse, sans en délaissier une au profit de l'autre.

- à se spécialiser à l'entrée en catégorie **U17** : en Fond (PLD) en Biathlon (PES)

- pour les leaders, à représenter le club, sur les courses régionales et nationales programmées durant toute la saison, par le club .

Le perfectionnement

- Le coureur doit rechercher toute occasion de se perfectionner et de progresser pour tout ce qui touche à sa préparation physique et technique, et la gestion des compétitions auxquelles il participe.

- le coureur est tenu de suivre le programme d'entraînement annuel mis en place par l'entraîneur.

L'hygiène de vie

Le coureur doit avoir une hygiène de vie la meilleure possible ; refus de tout produit dopant, de toute consommation illicite lors des entraînements et des courses, une alimentation équilibrée, des temps de repos suffisants. Il doit impérativement suivre les directives des entraîneurs à ces sujets lors des entraînements, des déplacements, en courses ou en stages.

La tenue

Le coureur s'engage, en conformité avec les réglementations FFS, à porter systématiquement et de manière visible la tenue du club (bonnet , combinaison, veste) lors des entraînements, des compétitions et des remises de prix.

Le respect :

Le coureur doit respecter l'organisation et le fonctionnement des activités au sein du club

Le coureur doit avoir des relations de respect et de politesse avec tous ceux qui constituent son environnement de skieur. Il doit être conscient qu'à travers lui c'est l'image du club qui est engagée.

Le coureur s'engage à respecter les règles de sécurité telles qu'elles sont fixées pour la pratique du ski. Cela concerne son comportement général sur les pistes, sur les pas-de-tir, ainsi que sur tout lieu entraînements et de compétitions.

5. Incidence financière concernant le ski en compétition

- être à jour de sa cotisation annuelle
- règlement de la participation à l'encadrement (à l'inscription)
- règlement de la location de matériel au club
- règlement des différentes cotisations relevant de l'appartenance à un groupe de sélection FFS
- frais de déplacement (hébergement et trajets) à charge des familles
- frais de fartage : pris en charge par le club
- frais d'inscription course : pris en charge par le club

6. Incidence financière concernant l'arrêt de l'activité

Pour la pratique hivernale

Remboursement uniquement pour les impératifs suivants

- Niveau de ski insuffisant
- Accident , Maladie
- Cas de force majeure

Montant du remboursement:

- Licence: pas de remboursement
- Encadrement : remboursement au prorata des séances effectuées

- Location matériel : remboursement au prorata des séances effectuées
- Vous devrez rendre votre badge

Pour la pratique annuelle

Remboursement uniquement pour les interruptions "longue durée" : à partir de 30j

- Accident , Maladie
- Cas de force majeure

Montant du remboursement :

Licence: pas de remboursement

Encadrement : remboursement au prorata de la durée de l'interruption

Location matériel : remboursement au prorata de la durée de l'interruption

Désistement sur les compétitions

En cas de non participation à une compétition, après inscription à l'événement, le coureur est tenu de rembourser le montant de l'inscription au club. Quelque soit le motif de l'absence.

7. Médiation et règlement des conflits

- Le conseil d'administration a tout pouvoir de décision pour gérer tout problème éventuel.

8. Conditions d'assurance

- L'assurance responsabilité civile due à la pratique du ski de fond est couverte par le titre fédéral en pratique Pré-Club, en pratique Sportive et en pratique Compétition
- les titres fédéraux couvrent toutes les activités ski sauf rando-alpinisme
- la garantie des accidents corporels est comprise dans le titre fédéral
- la garantie du bris de matériel n'est pas incluse

CHAPITRE 4 l'encadrement

1. Les intervenants qui assurent les séances se doivent :

- de signer la charte de l'entraîneur
- d'être ponctuels
- d'être sobres
- de ne tenir aucun propos raciste ou politique
- d'avoir une tenue correcte et propice à la pratique du sport
- de promouvoir la lutte contre le dopage

2. Les intervenants :

Les intervenants encadrent les séances sur la période sans neige et sur la période hivernale

- les brevets d'état = *travailleurs indépendants, prestataires de services*
 - * Ils sont rémunérés sur la base d'un forfait d'encadrement par séance.
 - * Le programme des séances est indiqué par l'entraîneur principal.
 - * Ils doivent préparer leur séance, en amont: installation, fartage,
 - * Ils doivent, après la séance, assurer le retour des jeunes : bilan, recharge, défartage, ...
 - les moniteurs fédéraux = *bénévoles indemnisés*
 - * Ils interviennent bénévolement , avec indemnisation financières pour frais
 - * Le programme des séances est indiqué par l'entraîneur principal
 - * Ils doivent préparer leur séance, en amont : installation, fartage,
- * Ils doivent, après la séance, assurer le retour des jeunes : bilan, recharge, défartage, ...

3 .Rémunération des intervenants :

Les intervenants sont rémunérés directement par le club

Les brevets d'état indépendants, à jour de leurs déclarations administratives sont rémunérés à la vacation, avec un taux horaire BE qui définit un forfait par séance

Les brevets d'état en formation, dépendants d'une structure de formation, sont rémunérés à la vacation, avec un taux horaire Stagiaire par l'intermédiaire de l'ESI

Les brevets fédéraux (bénévoles) sont indemnisés pour leurs frais (déplacements, matériel, tenues,..)

=> avec une note de frais à l'appui.

Pour les séances annulées sur place.

Les intervenants perçoivent une indemnité égale à 50%de la vacation,
=> limitée à 3 séances.

Pour les courses

Un « manager », nommé par le directeur technique, est responsable de l'encadrement

Il est rémunéré (vacataire) ou indemnisé (bénévole) sur la base forfaitaire prévue pour les compétitions

il est aidé du « staff compétition » qui est composé de parents sur place (logistique, aide fartage, échauffements)

CHAPITRE 5 Comptabilité

L'exercice de l'activité s'étend du 1^{er} mai de l'année en cours au 30 avril de l'année suivante.

Un budget prévisionnel est proposé avant le début de l'exercice.

Un compte de résultat est établi après la fin de l'exercice

CHAPITRE 6 Locaux et matériel

Le licencié s'engage à ne pas dégrader et à maintenir en parfait état de fonctionnement et de propreté les biens collectifs du club : locaux, véhicules, infrastructure, matériel commun.

Le licencié devra se soumettre à toutes les directives données par les entraîneurs dans ce sens.

Les locaux appartiennent aux collectivités locales (Station, commune) Ils sont mis gratuitement à la disposition du club.

Ils sont assurés par un contrat d'assurance en incendie et en responsabilité civile souscrit par le club.

Le matériel de ski appartenant au club doit être couvert par une assurance souscrite par le club (vol et incendie)

Consignes aux licencié:

Les locaux du clubs :

Chaque licencié doit respecter la fonctionnalité des locaux, et les laisser dans un état de propreté correct.

Fartage :

1. **Fartage pour la glisse** (skating et classic) :

- Le matériel de fartage et le fart du club est utilisé pour les skieurs **Ecole nordique** et **Compétiteurs** uniquement . Le club organise le fartage dans le local technique

*** Pour l'entretien courant,**

- Les skieurs entretiennent eux même leurs skis avec leur propre fart et leur matériel

*** Pour les compétitions**

- Le matériel de fartage et le fart du club est utilisé pour les skieurs **Ecole nordique** et **Compétiteurs** uniquement . Le club organise le fartage dans le local technique

- les skis sont préparés, la veille des courses, avec du fart fluoré

- Le fartage s'effectue par les Jeunes ou leurs parents et sous le contrôle du staff technique

- les skis sont transportés soit par les entraîneurs, soit par les athlètes eux-même sur le lieu de la compétition

2. Fartage pour la retenue (classic)- Le matériel de fartage et le fart du club est utilisé pour les skieurs **de tous les groupes sauf Masters**

- **Pour les séances d'entraînement** « classic » programmées par le club, la caisse à fart du club est à disposition, sous contrôle de l'entraîneur .

- **pour les courses** « classic »

les skis sont fartés par le staff technique, sur le lieu de la course.

Matériel :

Utilisation et dommages:

le matériel prêté par le club doivent être utilisé avec soins et doit être entretenu (fartages des skis...).

Le matériel mis à disposition des licenciés doit rester dans un état fonctionnel

Une retenue financière, proportionnelle aux dégradations, sera déduite du chèque de caution sur chaque équipement endommagé.

Bris – Perte – vol :

En cas de bris, de perte ou de vol, une retenues financière, tenant compte de la vétusté, sera déduite du chèque de caution pour le renouvellement.

Cette mesure s'applique dans tous les cas, pour tout matériel, pour toutes circonstances

Restitution :

Le matériel doit être rendu propre:

* Les bâtons ne doivent pas comporter d'étiquettes ou d'autocollants (sauf marquage club).

* Les skis ne doivent pas comporter d'étiquettes ou d'autocollants (sauf marquage club).

Ils doivent être nettoyés et farter en glisse.

* Une retenue financière sera appliquée en cas de restitution du matériel encrassé , mal défarté en retenue (fart de classic), mal farté en glisse, ou comportant des autocollants ou des graphitis.

* **Ne pas oublier la fiole de défarteur .**

En cas de perte une retenue financière sera déduite du chèque de caution

Vêtements :

* Les vêtements aux couleurs du club sont mis à disposition des jeunes . Ils sont achetés par l'adhérent et restent sa propriété.

* La combinaison BSN est **obligatoire** pour les jeunes "Ecole Nordique" et "compétition"

* Le collant BSN est **fortement recommandé** pour les jeunes des groupes Pré-club

* La veste BSN ainsi que le bonnet et/ou le bandeau BSN sont **fortement recommandés** pour tous les jeunes

Date :

Signature de l'adhérent :

Signatures des parents :

